

Tout Personnel

Septembre 2015 - N°164

Manifestation du 18 septembre 2015 à Velaine



Un seul être vous manque ...et tout est dépeuplé

De nombreux déçus, ce vendredi 18 septembre à Velaine pour l'ouverture du colloque Histrator auquel l'intersyndicale s'était rattachée pour manifester contre la fermeture annoncée du Campus. Une si belle occasion d'accueillir « Je ». Les personnels en entendent parler, ils voulaient le voir, mais il n'est pas venu. Du coup, les personnels refusant la fatalité d'une fermeture ont pu accueillir la presse et les politiques locaux qui apportent leur soutien aux personnels de l'ONF. Une belle journée clôturée par une assemblée générale fourmillant d'idées pour la suite de la mobilisation !



Avec le soutien des élus

Maire – Député – Sénateur qui se sont déplacés sur le site

Comité Technique Central du 17 septembre 2015

Le SNUPFEN Solidaires n'a pas souhaité siéger à ce CTC. Ce n'est plus dans un CTC que nous pouvons faire évoluer les propositions de la direction quant au prochain COP. L'enjeu se situe aujourd'hui ailleurs : avec vous, les personnels de l'ONF, avec les tutelles, les politiques et les différents acteurs. Quelle que soit l'importance des sujets abordés lors de ce CTC, le projet de COP (Contrat d'objectif et de performance) actuel porte en germe la mort de notre établissement. Il est donc inutile de se disperser.

Les personnels, qui se sont réunis dans les assemblées du 4 septembre où à Velaine vendredi dernier, sont comme de nombreux autres, bien conscients du risque que court notre établissement.

Aujourd'hui, toute l'énergie du SNUPFEN Solidaires est tournée vers la lutte contre un projet profondément mortifère.

Retrouvons nous, le 8 octobre à Paris, jour du conseil d'administration, pour faire part de notre rejet des pistes évoquées aujourd'hui dans ce projet de COP et continuons la lutte pour sauver notre établissement et la forêt publique !

Aujourd'hui plus qu'hier encore, la direction générale se fiche éperdument de l'avis des personnels et de leurs représentants. N'en déplaise à certain, le SNUPFEN a toutefois un avis sur les sujets à l'ordre du jour de ce CTC.

Pour votre information, les voici :

Suites des précédentes réunions

Nous ne regarderons pas dans le rétroviseur..... l'ONF nouveau est né le 24 juillet 2015, avec l'arrivée de qui vous savez.

Information sur l'avant-projet COP 2016-2020

Nous vous renvoyons à la déclaration intersyndicale ci-dessus et à l'analyse que le SNUPFEN vient de publier dans le Tout Personnel n° 163 (<http://snupfen.org/article1512.html>)

Mais en résumé :

- Augmentation de la mobilisation des bois : encore et toujours !!
- Diminution de la qualité des aménagements,
- Vente de forêts domaniales, du Siège, de Velaine, de sites administratifs, de maisons forestières ...
- Rien d'intéressant pour les DOM,
- Evolution des métiers en transférant au privé de nombreuses missions assurées aujourd'hui par des fonctionnaires,
- Diminution du maillage territorial,
- Regroupement des instances représentatives du personnel de droit privé et de droit public,
- Faire payer plus cher les communes pour un service en baisse,
- Etc...

Avis sur le projet d'instruction portant appellation des directions territoriales et des directeurs territoriaux (vote)

La présente instruction a pour objet, dans l'ensemble des textes de référence en vigueur à l'Office National des Forêts, de remplacer :

- Le terme «délégation territoriale» par « direction territoriale»,
- Le terme « délégué territorial » par « directeur territorial ».

Le Directeur général

Christian DUBREUIL

Quelques lignes pour supprimer le travail de 6 mois de négociation menée en 2014 et qui ont abouti à la "délégation territoriale", avec renforcement du rôle des agences et réduction, au moins affichée, du matriciel.

Deux semaines après sa nomination, "JE" dénonce unilatéralement l'organisation de l'ONF décidée par la DG en 2014 sans même chercher à comprendre le pourquoi du comment.

Il aura probablement suffi à certain(s) influent(s) de pleurer sur son épaule leur titre de directeur perdu.....

Par contre, « JE » semble méconnaître les règles de l'art en matière de gestion documentaire. Nous ne pensons pas qu'il suffise d'écrire que l'on remplace le terme délégué par directeur "dans l'ensemble des textes de référence en vigueur à l'ONF". C'est bien l'ensemble des directives (Notes de service ou Instructions) concernées qui devraient être citées. Sinon personne ne va comprendre de quoi il s'agit exactement.

Imaginez un arrêté ministériel qui dirait de remplacer, dans tous les textes en vigueur (code forestier et autres loi, décrets etc...), le terme "forêts" par "usine à bois". Les juristes feraient la gueule pour retrouver leurs petits.

Information sur le bilan FOP 2014 et état d'avancement du plan de formation 2015

« L'ONF a investi environ 17.5 millions d'euros dans la formation de ses personnels, soit un investissement de formation de 5.6 % de la masse salariale.

Effort Financier de formation

Exercice	2010	2011	2012	2013 (*)	2014 (*)
Coût Total FOP	18 943 021	19 209 845	18 584 989	17 975 619	17 335 126
Ratio Coût FOP/MS	6,07%	6,2%	6,1%	5,9%	5,62%

La dépense de formation se répartit à 19,6% en coûts directs (frais pédagogiques, repas, hébergement, déplacements...), les salaires des stagiaires représentent 54,6%, le reste concerne les salaires de formateurs et des acteurs de la formation. Une action de formation coûte au total et en moyenne 71,17 euros de l'heure, et 498 euros pour une journée de formation.

1 – Données générales

RÉALISATION DE 243 544 HEURES DE FORMATION EN 2014
SOIT 7 648 PERSONNELS FORMÉS.

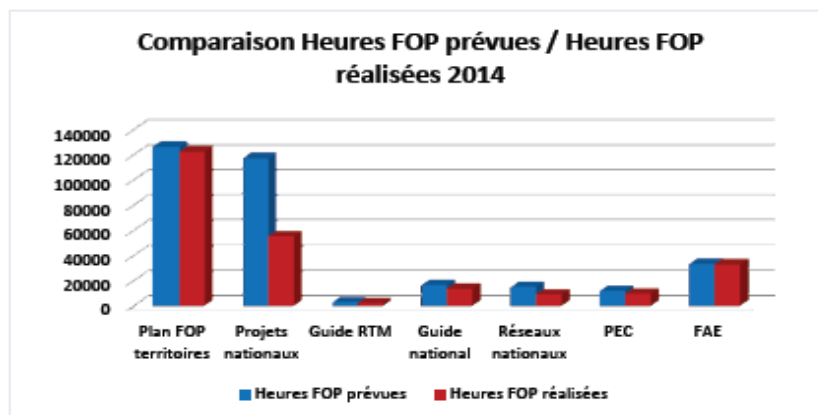
TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION STABLE : 76%.

TOP 3 : PROJETS TERRITORIAUX 34%
PROJETS NATIONAUX 22%
GUIDES TERRITORIAUX 15%

PEF/POF	Type de formation	Heures		Total Heures	Total Nb UF	Total Nb UF %
		National	Territorial			
PEF	Guide	11 458	18 286	29 744	4 249	11%
	PEC	4 595	281	4 876	697	2%
	Projet	4 811	92 134	96 945	13 849	37%
	Réseau	7 173		7 173	1 025	3%
	Initiale	30 645		30 645	4 378	12%
Personnelle			443	443	63	0%
Total PEF		58 682	111 144	169 826	24 261	65%
POF	Guide	996	17 558	18 554	2 651	7%
	PEC	4 213		4 213	602	2%
	Projet	40	36 189	36 229	5 175	14%
	Réseau	539		539	77	0%
	Initiale	1 303		1 303	186	0%
Personnelle			3 749	3 749	536	1%
Total POF		7 091	57 496	64 587	9 227	24%
Droit privé	Guide	861	1 519	2 380	340	1%
	PEC	291		291	42	0%
	Projet	391	4 280	4 671	667	2%
	Réseau	1 022		1 022	146	0%
	Initiale	750		750	107	0%
Personnelle			17	17	2	0%
Total Droit privé		3 315	5 816	9 131	1 304	3%
Contrats de professionnalisation	Personnelle		21 370	21 370	3 053	8%
TOTAL		69 088	195 826	264 914	37 845	100%

Le nombre d'heures total est en baisse de 4 % par rapport à 2013 (- 8 % pour les personnels fonctionnaires ; - 6 % pour les OF et - 17 pour les autres personnels de droit privé). Ceci expliqué par le retard pris par les grands projets comme la nouvelle bureautique Windows 8 et les fop du domaine SIFOB. Les formations informatiques qui représentent l'essentiel des formations projet dispensées ».

(*) Hors contrats de professionnalisation et CIF



Que dire ? 2014, recul de 4 % des heures de formation par rapport à 2013.

Accès à la FOP en baisse pour les personnels de droit public mais en hausse pour les autres catégories de personnels.

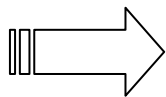
Même constat que le bilan de 2013, les projets nationaux occupent la plus grande partie du catalogue...

24 % des personnels n'ont pas suivi de formation, mais là encore aucune analyses sur les raisons, pas d'action mise en œuvre pour y remédier.

Mais avec la fermeture programmée du Campus, quel devenir pour la formation à l'ONF ?

Le Campus ?

On en parle justement
page 22



où on peut lire :

Le Campus ONF est un lieu de passage fédérateur pour tous les nouveaux arrivants à l'ONF. Il contribue à forger une identité « maison ». Sur ce site, le département de la formation dispense des connaissances techniques et culturelles indispensables pour que tous les personnels de l'ONF évoluent avec efficacité dans les différents métiers de production et de gestion technique et administrative de l'établissement.

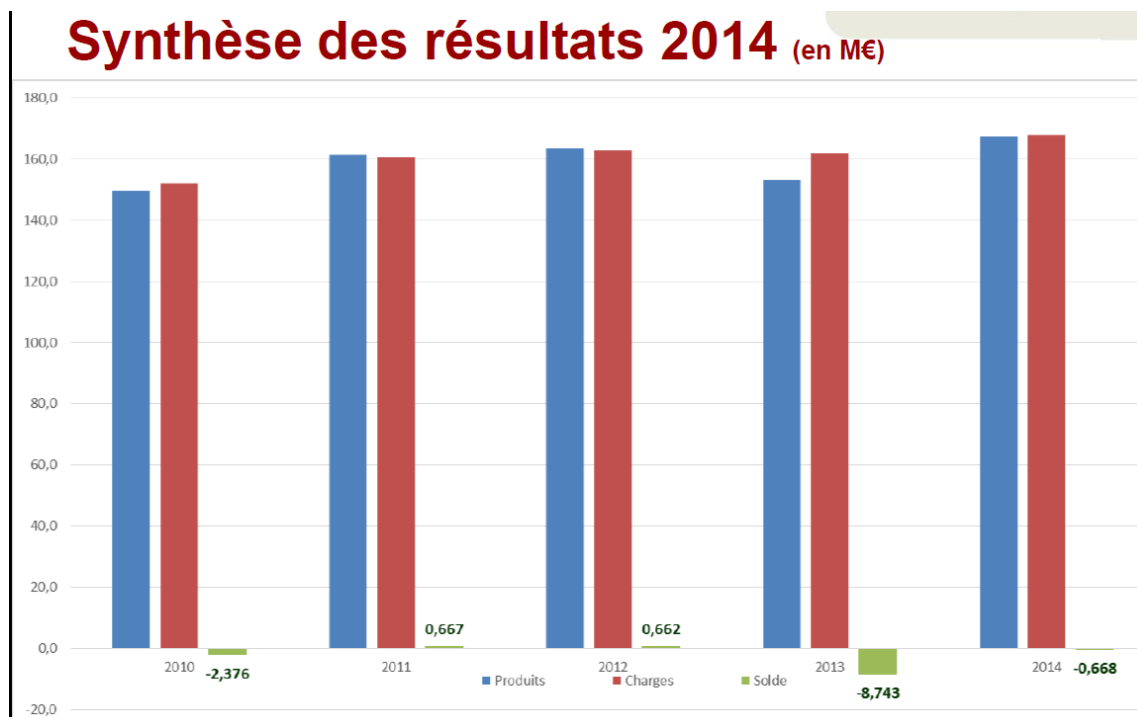
Donc ce qui
était vrai en
2014, ne le
serait plus
en
2015 ????

Avis sur le projet de plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à l'ONF (vote)

En positif, un gros travail réalisé pour la mise en place d'un plan d'action. Evidemment nous resterons vigilants sur la mise en œuvre....

Présentation et analyse des résultats des agences travaux 2014 et du bilan des grands comptes 2014

Bilan agences travaux



Des données qui parlent d'elles-mêmes. Toujours les mêmes préconisations et toujours au final les mêmes résultats.

Pour nous, cette organisation qui est atteinte de la maladie génétique (c'est dans ses gènes constitutifs) du déficit chronique, doit être revue.

Concernant le bilan des grands comptes :

2.2 Evolution des recettes des activités concurrentielles et typologie des donneurs d'ordre

Les activités concurrentielles réalisées par l'ONF représentent une recette plutôt stable : en moyenne 115,2 M€ sur les dix dernières années (2005-2014) : les variations interannuelles sont globalement inférieures à 10% mais un recul semble pouvoir être constaté ces dernières années.

Evolution des recettes des activités concurrentielles

en M€	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moy.
"pratimoniaux" (3CP)	59,8	62,2	62,2	62,9	59,3	54,8	59,9	50,0	47,4	46,6	56,5
"services" (3CL)	52,0	54,5	63,0	66,6	58,8	57,6	61,6	56,3	58,4	58,4	58,7
	111,8	116,7	125,2	129,5	118,1	112,4	121,5	106,3	105,8	105,0	115,2

« Recettes plutôt stables » : nous n'avons pas la même interprétation des chiffres ci-dessus qui montrent une baisse constante depuis 2012.

La comptabilité de l'ONF ne permet pas de faire des bilans. Tous ces "beaux logiciels" pour ne pas pouvoir sortir de bilan clair. Comment bâtir des préconisations comme "*Des perspectives d'augmentation de chiffre d'affaires, sous réserve de marge nette*" alors que l'ONF ne peut pas calculer la marge nette. On peut s'étonner que le logiciel Teck ne puisse pas donner les chiffres par chantier/grands comptes.

Avis sur le projet de charte informatique et le projet de charte des administrateurs de la DSI (vote)

Présentation des règles

Pour en faciliter la lecture et la mise en pratique, les règles sont présentées par type de ressources et de services :

Point reporté

1. le poste de travail et les équipements associés
2. la protection d'accès
3. les logiciels installés sur le poste
4. l'utilisation non professionnelle
5. les données et les fichiers
6. la messagerie et l'accès Internet
7. l'accès distant et la mobilité
8. la disponibilité
9. les opérations de maintenance
10. la sécurité et la vigilance
11. la gestion des départs.

Quelques remarques :

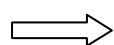
Logiciels : à quand les mêmes versions pour tous ?

Utilisation à des fins non professionnelles : tolérée. Par contre comment récupérer ses données lors de son « départ » ? Voir ci-après

Les données et les fichiers :

A savoir :

Les données sont conservées pendant les durées légales ou conventionnelles, à l'issue desquelles elles sont détruites. Elles sont considérées comme preuve de l'utilisation des moyens informatiques et de communication électronique par les utilisateurs. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement statistique anonyme.



Cela manque cruellement de précisions sur les durées légales et conventionnelles.

Ces données peuvent être fournies aux autorités compétentes selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur ; elles peuvent aussi être communiquées à l'utilisateur, pour les seules données qui le concerne directement et individuellement, en application des dispositions dites « Informatique et libertés ».

⇒ **Qui sont les autorités compétentes ? Quelles dispositions légales et réglementaires ?**

Gestion des départs

Le répertoire « privé » doit être supprimé par l'utilisateur au plus tard la veille de son départ de l'ONF. A défaut et sauf procédure judiciaire ou enquête administrative, ce répertoire est automatiquement supprimé au plus tôt après le départ de l'utilisateur de l'ONF, sans être consulté.

⇒ **Faut-y encore que l'utilisateur (trice) soit autorisé (e) à accéder à son bureau et ordinateur avant son départ. Il se dirait que ce ne serait pas toujours le cas au siège parisien.**

Point d'étape sur le SIRH

L'arrêt d'Albatros a été décidé. Un projet de remplacement par un outil du marché est envisagé avec prolongation du budget (????????) et des charges (????????) pour finaliser les travaux. Aucun bilan chiffré sur le gâchis de toutes ces dernières années, aucun budget prévisionnel pour les nouveaux projets. Il suffira de couper plus de bois...

Nouveau DG – nouveau projet informatique, annoncé comme un big bang, ou quelque chose comme ça !

Prochain CTC : le 22 octobre 2015 sur le COP

**Mais d'ici là, retrouvons nous tous
le 8 octobre à Paris !!**